



Un référendum contre la privatisation d'aéroport de Paris !

Plus de 200 parlementaires, de tout bord, ont signé une loi demandant l'organisation d'un référendum d'initiative partagée (RIP).

C'est la première fois que cette procédure de référendum est enclenchée. C'est dire combien la privatisation d'aéroport de Paris est contestable et contestée, combien nos concitoyens sont attachés aux services publics !

Néanmoins, cette procédure référendaire est verrouillée. De nombreuses étapes restent à franchir avant l'organisation d'un référendum, à commencer par la saisine du Conseil Constitutionnel pour laquelle nous serons particulièrement vigilants. Dans sa totalité, le processus s'étalera sur plus d'une année.

Nous nous réjouissons de la remise en cause de cette mesure de privatisation contenue dans la loi PACTE. Nous nous souvenons tous du scandale de la privatisation des autoroutes, ce qui ne laisse aucun doute sur les conséquences catastrophiques d'une telle privatisation.

Le syndicat CGT ADP porte un contre-projet à la privatisation envisagée, celle-ci ayant été refusée par 98% des salariés interrogés lors d'une consultation organisée en avril 2018. La CGT s'est donc engagée dans la lutte contre cette privatisation en défendant une toute autre vision du développement aérien et pour des services publics accessibles à tous et en tout point du territoire. La maîtrise publique des transports (ferroviaire, aérien, routier) est un enjeu fort, notamment afin d'assurer le développement durable de nos territoires dans le respect de leurs habitants et du progrès social. Elle ne doit pas être livrée aux intérêts lucratifs.

Par respect de la démocratie le gouvernement devrait suspendre le vote de la loi Pacte, ce jeudi, qui comporte les dispositions prévoyant la privatisation d'aéroport de Paris.

La CGT s'engagera pleinement dans le recueil des 4,5 millions de signatures, nécessaires à la tenue effective du référendum.

Montreuil le, 10 avril 2019.